

### **Avis de demandes de dérogation mineure au Règlement de zonage 1406**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 12 mai 2025 à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre au 3036, Grande-Allée une largeur minimale de bâtiment de 6,65 mètres au lieu de 7,2 mètres.
2. Permettre aux 2975-2999, boulevard Taschereau une aire d'agrément pour l'agrandissement d'une superficie minimale de 900 mètres carrés, au lieu de 3 052 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 25 avril 2025.

Véronica Mollica, avocate  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert